

Formation en ligne

Bloc de formations pour les nouveaux employés

Lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité

Le CISSS de Chaudière-Appalaches reconnaît l'importance et la nécessité d'agir en situation de maltraitance envers les adultes en situation de vulnérabilité et les aînés. Peu importe son titre d'emploi, toute personne œuvrant dans le réseau de la santé et des services sociaux est susceptible d'observer des situations préoccupantes dans le cadre de son travail et se doit d'y être sensibilisé. De plus, conformément à la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité (Loi 6.3), tout prestataire de services de santé et de services sociaux qui a un motif raisonnable de croire qu'une personne aînée ou majeure en situation de vulnérabilité est victime de maltraitance doit, sans délai, le signaler.

Afin d'être en mesure reconnaître les signes de maltraitance et s'il y a lieu, d'effectuer un signalement conformément aux obligations, les formations ci-mentionnées sont obligatoire dès l'embauche pour tous.

- 2255 Introduction à la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité (1 h 30)
- 2944 Identification et signalement d'une situation de maltraitance envers un aîné ou toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité (40 minutes).

Vous disposez à compter d'aujourd'hui, d'un délai de trois mois pour compléter la formation, peu importe votre titre d'emploi. Une fois la formation complétée, vous devez faire parvenir une copie de votre attestation à votre gestionnaire pour confirmer que vous avez bien répondu à l'exigence.

Conseils :

- ✓ L'utilisation du navigateur Google Chrome est recommandée;
- ✓ S'assurer d'avoir des écouteurs ou des haut-parleurs avant de commencer la formation.

Site internet pour accéder à l'Environnement numérique d'apprentissage (ENA) : fcp.rtss.qc.ca

1. Sélectionner CISSS de Chaudière-Appalaches comme nom de l'établissement;
2. Entrer votre nom d'utilisateur et votre mot de passe (si problème avec vos codes, référez-vous à votre gestionnaire pour faire une demande Octopus);

3. Cliquez sur « Connexion ».

* Si c'est votre première connexion, vous devrez remplir les champs nécessaires pour confirmer votre profil. Un courriel contenant un lien pour vous rediriger vers l'ENA vous sera envoyé.

Bienvenue dans
l'Environnement numérique
d'apprentissage (ENA) provincial

Besoin d'aide?

Votre code d'accès et mot de passe vous a été envoyé par la poste avant la période des Fêtes 2018. Si vous êtes migrés vers le 12REG (domaine régional), utilisez votre même nom d'utilisateur et mot de passe que pour ouvrir votre session.

Besoin d'aide ou vous avez oublié votre mot de passe? Veuillez compléter une demande via Octopus en suivant les étapes suivantes :

1. Sur votre bureau, cliquez sur l'icône « Octopus - Web »
2. Cliquez sur « Nouvelle requête »
3. Cliquez l'icône « 1 - Service informatique »
4. Sélectionner votre site
5. Cliquez sur l'icône « Logiciel / Application »
6. Cliquez sur l'icône « ENA »
7. Cliquez sur le lien « Compte utilisateur et/ou mot de passe oublié - ENA »
8. Compléter le formulaire. Si la demande est pour plusieurs employés, bien suivre les consignes sous l'onglet « Important »

Nom de l'établissement
CISSS de Chaudière-Appalaches

Nom d'utilisateur

Mot de passe

■ Mémoriser mes infos

Connexion

© Service d'authentification fédéré ENA v.2

4. Une fois votre connexion complétée, dans le « Tableau de bord », inscrire le numéro d'identification de la formation « **2255** » dans le moteur de recherche et sélectionner **Introduction à la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité**.

2255

1 résultat - prod_ENA trouvés dans 1ms - prod_ENA

1.



Introduction à la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité

Partageable En ligne 01h30m

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Mots clés: abus, déficience intellectuelle, personne vulnérable, personne majeure vulnérable, violence, personne âgée, tsa, aîné, bientraitance, personnes âgées

5. Au bas de la page, veuillez indiquer dans le champs requis si vous suivez cette formation pour votre propre intérêt ou avec l'autorisation de votre gestionnaire. Ensuite sélectionnez « Enregistrer les changements ».

▼ Auto-inscription (Étudiant)

Aucune clef d'inscription requise.

Est-ce que vous devez suivre cette formation: ⓘ

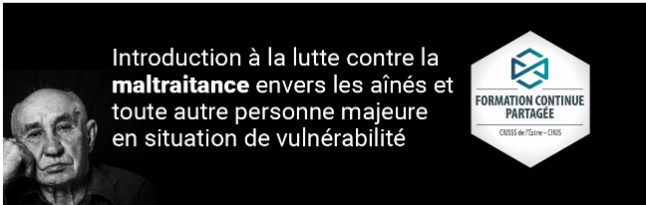
Avec l'autorisation de votre employeur

Pour votre intérêt/développement personnel

Enregistrer les changements Annuler

6. Vous accéderez à la page suivante. Cliquez sur chaque capsule pour la visionner et suivre les consignes de navigation qui vous seront données.

Bienvenue à cette première formation!



Introduction à la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité

FORMATION CONTINUE PARTAGÉE
CROSS de l'âge - CROS

Elle est préalable à la deuxième formation intitulée « Identification et signalement d'une situation de maltraitance envers un aîné ou toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ».

*** Mise à jour le 21 octobre 2022 ***

Capsule de navigation (5 min)

Dans cette capsule sur la navigation, vous y trouverez de l'information concernant les principaux boutons, onglets et autres éléments vous permettant de naviguer efficacement dans les activités.

Principaux problèmes techniques (1 min 30 s)

Dans cette capsule, vous y trouverez de l'information concernant certains problèmes techniques qui peuvent survenir en lien avec les fenêtres surgissantes ou les documents externes.

Activités de la formation


Veuillez cliquer sur l'activité **Introduction** pour commencer.

- Introduction (10 minutes)**
- Les concepts associés à la maltraitance (15 minutes)**
- Les types de maltraitance (20 minutes)**
- Le modèle de gestion des situations de maltraitance (15 minutes)**
- La bientraitance (10 minutes)**

7. Une fois les modules complétés, vous devrez répondre à l'évaluation de la satisfaction.

Évaluation de la satisfaction

À la fin de votre formation, nous vous demandons de bien vouloir remplir cette évaluation de la satisfaction. Merci de votre collaboration!

 [Évaluation de la satisfaction \(10 min\)](#)

8. Retournez dans le « Tableau de bord », inscrire le numéro d'identification de la formation « **2944** » dans le moteur de recherche et sélectionner Identification et signalement d'une situation de **maltraitance envers un aîné ou toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité**.

2944

1 résultat - prod_ENA trouvés dans 1ms - prod_ENA

1. 

Identification et signalement d'une situation de maltraitance envers un aîné ou toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité

 Partageable  En ligne  00h40m

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Mots clés: abus, aînés, déficience intellectuelle, personne vulnérable, personne majeure vulnérable, violence, personne âgée, tsa, personnes âgées

9. Au bas de la page, veuillez indiquer dans le champs requis si vous suivez cette formation pour votre propre intérêt ou avec l'autorisation de votre gestionnaire. Ensuite sélectionnez « Enregistrer les changements ».

Aucune clef d'inscription requise.

Est-ce que vous devez suivre cette formation: 


Avec l'autorisation de votre employeur


Pour votre intérêt/développement personnel

[Enregistrer les changements](#) [Annuler](#)

10. Vous accéderez à la page suivante. Cliquez sur chaque capsule pour la visionner et suivre les consignes de navigation qui vous seront données.


Identification et signalement d'une situation de **maltraitance** envers un aîné ou toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité




 FORMATION CONTINUE PARTAGÉE
CROSS de l'Ésote - CHES

Cette formation suit celle intitulée «Introduction à la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité».

*** Mise à jour le 21 octobre 2022***

 Capsule de navigation (5 min)


Dans cette capsule sur la navigation, vous y trouverez de l'information concernant les principaux boutons, onglets et autres éléments vous permettant de naviguer efficacement dans les activités.


 Principaux problèmes techniques (1 min 30 s)

Dans cette capsule, vous y trouverez de l'information concernant certains problèmes techniques qui peuvent survenir en lien avec les fenêtres surgissantes ou les documents externes.

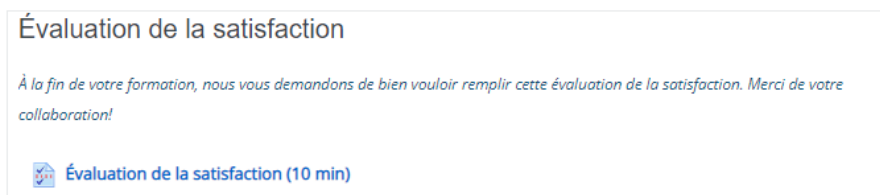
Activités de formation

Cliquez sur la première activité pour commencer.

 Identification de la situation de maltraitance (15 min)

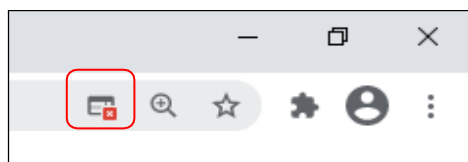
 Signalement de la situation de maltraitance (10 min)

11. Une fois les modules complétés, vous devrez répondre à l'évaluation de la satisfaction.



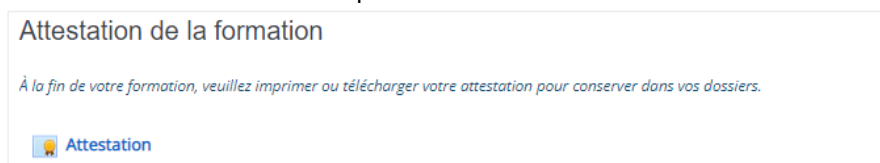
ATTENTION

Si vous cliquez sur une capsule et que vous voyez ce message : « Il semble que les fenêtres surgissantes sont bloquées, ce qui a stoppé l'exécution de ce SCORM. Veuillez vérifier les réglages de votre navigateur avant de recommencer. », vous devez autoriser les *pop-ups* en cliquant sur le petit « x » rouge en haut à droite de votre écran (voir l'image ci-dessous). Une fois que s'est fait, rafraîchir votre page ou revenez sur la formation pour cliquer à nouveau sur la capsule.

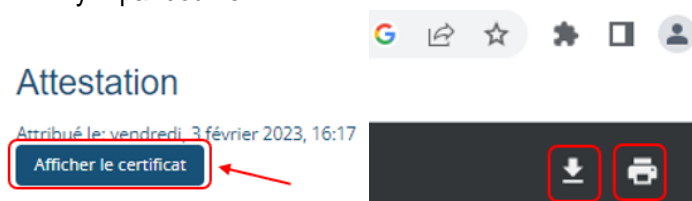


Si vous n'utilisez pas le navigateur Chrome, cliquez sur « **Comment autoriser les fenêtres surgissantes » et vous aurez les procédures pour les autres navigateurs (Safari, Explorer, Firefox, etc.)

Vous pourrez accéder à votre attestation en cliquant sur Attestation.



Vous pouvez l'imprimer ou l'envoyer par courriel à votre gestionnaire. Pour ce faire, veuillez cliquer sur « Afficher le certificat » et lorsque le fichier PDF sera ouvert sélectionnez l'imprimante ou la flèche d'enregistrement pour enregistrer le fichier et l'envoyer par courriel.



Rémunération de votre formation

Vous devez inscrire 2 h 10 à votre feuille de temps lorsque vous aurez terminé de visionner tous les modules obligatoires.

	À inscrire dans la feuille de temps	Code de paie à utiliser
Visionné pendant le temps de travail (remplacé)	2 h 10	FoORG
Visionné pendant le temps de travail (non remplacé)	2 h 10	FoDir
Visionné en dehors des heures de travail	2 h 10	FOX1

- Pour être rémunéré, vous devez remettre l'attestation de réussite à votre gestionnaire avant d'inscrire le temps de formation à votre feuille de temps.
- Pour accéder à votre attestation, vous devez avoir fait toutes les parties de la formation.